



# COMMUNE D'OPPEDE

## **REPUBLIQUE FRANCAISE**

**(Conseil élu le 23 mars 2014)**

### **COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL** **Mercredi 25 Mars 2015 à 18 heures 30**

**Date de convocation :** 19/03/2015

**Conseillers présents :** DEILLE Alain, GREGOIRE Jean, BETTEMBOURG Noëlle, CASTEAU Isabel, PAGES Jean Pierre, FERAUD Gérard, MONE Virginie, BAGNOL Laurence, BARDONNET Aurore, BUHON Claude, BOSC Martine, ALLEGRO Anne-Marie, YUSTE Guillaume.

**Absent(e) excusé(e) :**  
- OLIVET Michelle qui donne pouvoir à Mr DEILLE  
- DEBATTISTA Hugo qui donne pouvoir à Mr YUSTE

#### **1/ Désignation du secrétaire de Séance : BUHON Claude**

#### **2/ Observations sur le compte rendu de la réunion précédente**

Aucune

#### **3/ Compte rendu des réunions, des commissions et des syndicats**

**Mme ALLEGRO :** Réunion du comité de pilotage à la gare de coustellet

Présentation du projet Jeunesse 2015 de la gare, il semble nécessaire de faire une meilleure communication sur les activités jeunesse proposées par la gare.

Un projet de mutualisation des centres de loisirs a été proposé avec comme centre de gestion le CLSH d'OPPEDE. La CAF Travaille sur le projet

La gare de Coustellet a un nouveau site et il est possible pour les différentes associations d'y faire figurer leurs manifestations.

**Mme MONE :** Il est programmé dans le cadre de la création du nouveau site de la commune une rubrique pour les Ados, un lien vers le site de la Gare pourra être inséré.

Il serait bien de revoir la transmission des informations par la gare de coustellet

#### **MR FERAUD : Travaux communaux :**

Réunion pour la programmation des travaux prévus au BP 2015

Projet Chaufferie : - Le SEDEL travaille sur le projet afin de définir les coûts précis de chaque option (Bois ou fioul)

Fresque : La commission a signalé sa préférence sur le premier projet, celui-ci ayant évolué, une nouvelle consultation est en cours.

Souhait que le terrain multisport soit une orientation prioritaire pour le prochain Budget.

Mme BOSC / Mme BARDONNET : Conseil D'école : Résultat de l'enquête sur les NAP, les oppédois à la grande majorité sont satisfaits de ce qui a été mise en place sur la commune. Une proposition de passer les activités du Vendredi au Jeudi, n'a pas reçu l'aval des parents et des professeurs des écoles.

Cependant 85 % des parents sont mécontents de cette réforme qui engendre une réelle fatigue chez les enfants.

Une proposition de changement du jour d'école du mercredi matin au samedi matin n'a pas reçu un avis favorable.

Il est soulevé le problème du nombre d'heures énormes passées par certains enfants en activités cumulées.

Mr FERAUD précise qu'il serait bien de faire remonter ces informations auprès des responsables.

Mme BOSC précise que cette enquête a été transmise à l'inspection académique.

Mr DEILLE : rencontre à la gare : mise en place d'une cellule de veille au collège du calavon afin de permettre aux enfants qui décrochent de se réinsérer dans le milieu scolaire. Départ du principal du collège à la fin de l'année scolaire.

Présentation des comptes de la commune par Mr ACHARD, Percepteur de Gordes, les finances de la commune sont très bonnes

Assemblée Générale du Marché paysan :

Le démarrage du marché se fera le jour de pâque, il va être demandé à chaque exposant de faire figurer l'origine de leur production.

P.N.R.L : Loi ALUR et son application dans le SCOT

C.C.A.S : Vote du BP et CA

Commission de suivi des carrières : cette dernière a lieu tous les 5 ans, il est à noter qu'une grosse extraction a été faite l'année dernière car les carrières avait négocié un marché à TOULOUSE ou des constructions en pierre d'OPPEDE ont été réalisées.

Baisse de l'extraction pour cette année car ils sont dans une veine de très bonne qualité.

Il y a depuis plusieurs années une stabilisation de la production.

Mr GREGOIRE : Commission Urbanisme / PLU :

Présentation du diagnostic (état des lieux) du PLU par le bureau d'études qui va travailler sur la synthèse de cette présentation

La réunion publique de présentation prévue initialement tombe pendant les vacances scolaires et sera donc décalée après le 11 mai

C.C.L.M.V. : Mr GREGOIRE informe qu'il a été élu au sein du bureau

Le 1<sup>er</sup> bureau a eu lieu le 19/03

Création d'un EPIC pour le tourisme

Déchetterie de Coustellet : plusieurs projets sont à l'étude pour sa mise aux normes et sa gestion (SIRTOM ou CCLMV)

Mini Bus : Rétrocession à la commune d'OPPEDE pour l'euro Symbolique

Aménagement de la RD 2 à Coustellet

Réunion Vélo route : traversée de Coustellet avec le CG 84 et La CCLMV

Pour information la commune de cavillon va récupérer l'ancienne voie ferrée qui permettra à la vélo route d'aller jusqu'à la gare de Cavillon

Réunion sur la signalétique : mise en place de la nouvelle signalétique avant juillet 2015, une harmonisation est à programmer sur le territoire de la CCLMV.

Vote du BP de la CCLMV, les taux d'imposition restent inchangés .

#### **4/ Décisions de Monsieur le Maire prises au visa de la délibération 56/14 du 13/12/2014 portant délégation.**

#### **5/ Renouvellement des différentes locations pour occupation du domaine public**

Monsieur le Maire présente les différentes occupations du domaine public et invite le conseil municipal à accepter le montant mis à jour et ré-indexé :

Carrières de Blacouve : 2014 : 27393 m3 soit 67 132 €  
2015 : 23 323 m3 soit 57 400 €

Accepté à l'unanimité des membres présents.

#### **Et donne pour information suite à la délégation en date du n°56-14 du 13/12/2014, le montant des autres occupations du domaine public inférieures à 10 000 €**

##### **CARRIERES :**

- Ribas de Petite Pierdeco: 2014 : 4 445.08 € 2015 : 4 470.44 €

##### **COMMERCES :**

THIEBAUT Céline : 2014 : 305.71 € / 2015 : 306.84 €  
Echauguette : 2014 : 1025.17 € / 2015 : 1028.95 €  
Bar du Vieil OPPEDE : 2014 : 1734.25 € / 2015 : 1740.64 €  
BILIATO : 2014 : 229.52 € / 2015 : 230.47 €

##### **FETE VOTIVE :**

Café des Poulivets (Fête Votive) 2014: 856.99 € / 2015 : 860.14 €

##### **STATIONNEMENT :**

CABROL Edmond : 2014 :143.31 € /2015 : 143.98 €

##### **PARKING :**

Parking Moïse : 2014 : 789.94 € / 2015 : 793.61 €  
Parking GUERRINI : 2014 : 191.73 € / 2015 : 192.62 € au prorata soit 192.62 € / 4 = 48.15 €

#### **6/ Budget Primitif 2014 de la Commune (document consultable en mairie)**

Section de Fonctionnement équilibrée à **2 123 136.70 €**

Section d'Investissement équilibrée à **1 434 388.05 €**

#### **A/Affectation du résultat exercice 2014 et Vote du BP 2015**

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur le Maire, après avoir entendu le compte administratif et le compte de gestion de la Commune de l'exercice 2014.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de la Commune de l'exercice 2014.  
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 813 853.42 €

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

EXCEDENT au 31 décembre 2014 : 813 853.42 €

Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (report à nouveau créditeur)

Pour 751 047.07 € au BP 2015

- A l'exécution du virement à la section d'investissement (Compte 1068) pour 62 806.35 €  
au BP 2015

### **B/ Vote des taux d'imposition 2015**

Monsieur le Maire propose de délibérer sur les taux d'imposition applicables en 2015 pour chacune des 3 taxes directes locales,

**Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de retenir les taux portés au cadre 12 (Taux Voté) de l'état 1259 intitulé « Etat de notification des taux d'imposition 2015 »**

Soit :	*	Taxe d'habitation	10.95 %
	*	Taxe foncière (bâti)	15.65 %
	*	Taxe foncière (non bâti)	46.30 %

### **C/ Vote des subventions et participations aux associations locales et extérieures**

Monsieur le Maire présente le détail du montant d'attribution des différentes subventions et participations pour l'année 2015

Après délibération, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

[ Accepte les montants d'attribution présentés par Monsieur le Maire pour les différentes subventions et participations aux associations locales et extérieures

### **d/Autorisation de demande de subvention**

Monsieur le Maire propose de solliciter les différentes collectivités afin d'obtenir différentes subventions sur les projets d'investissement présentés dans le cadre du BP 2015

Le conseil Municipal à l'unanimité :

[ Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l'ensemble des collectivités pour les différents programmes d'investissement du BP 2015

### **7/ Affectation du résultat 2014 Assainissement et vote du BP 2015 (document consultable en mairie)**

Section de Exploitation équilibrée à **145 197.80 €**

Section d'Investissement équilibrée à **162 650.15 €**

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur le Maire, après avoir entendu le compte administratif et le compte de gestion de l'assainissement (M49) de l'exercice 2014.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014.  
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 123 440.40 €

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

EXCEDENT au 31 décembre 2014 : 123 440.40 €

Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (report à nouveau créditeur)

**8/ Affectation du résultat 2014 Locaux Commerciaux et vote du BP 2015 (document consultable en mairie)**

Section de Fonctionnement équilibrée à **16 600 €**  
Section d'Investissement équilibrée à **282 893.57 €**

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur le Maire, après avoir entendu le compte administratif et le compte de gestion des locaux commerciaux de l'exercice 2014.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014.  
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1595.00 €

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :  
EXCEDENT au 31 décembre 2014 : 1 595.00 €  
Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (report à nouveau créditeur)  
pour 1 595.95 € au BP 2015

**9/ Affectation du résultat 2014 Parking V.O et vote du BP 2015 (document consultable en mairie)**

Section d'exploitation équilibrée à **61 849.39 €**

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur le Maire, après avoir entendu le compte administratif du Parking V.O. de l'exercice 2014.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014.  
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1849.39 €

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :  
EXCEDENT au 31 décembre 2014 : 1 849.39 €  
Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (report à nouveau créditeur)  
Pour 1 849.39 € au BP 2015

**10/ Prolongation de l'adhésion au programme SEDEL (Services Energétiques Durables En Luberon) du Parc du Luberon pour 3 années au tarif de 1,80 €/habitant par an.**

Le Parc naturel régional du Luberon a inscrit dans sa Charte la nécessité d'accompagner les communes adhérentes dans des programmes de réduction des consommations d'énergie et d'utilisation des énergies renouvelables.

Il propose depuis juillet 2009 un service mutualisé destiné à aider les communes à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques (réduction de la consommation, planification d'opérations nouvelles) : le programme SEDEL (Services Energétiques Durables En Luberon).

Trente communes ont adhéré à ce dispositif en juillet 2009, huit nouvelles communes ont adhéré en mai 2011 pour une durée de quatre années, et bénéficient de l'action de terrain d'un « conseiller énergie partagé », dont les tâches sont multiples, axées sur le conseil et l'accompagnement :

- Suivre et optimiser les consommations d'énergie sur le patrimoine des collectivités locales,
- Planifier et programmer les actions de maîtrise de l'énergie,
- Agir sur la performance énergétique des bâtiments pour réduire les consommations d'énergie,
- Optimiser l'éclairage public et limiter la pollution lumineuse,
- Favoriser le développement des énergies renouvelables
- Former, informer et sensibiliser les acteurs locaux publics et privés et la population (en collaboration avec le secteur associatif, dont l'Espace Information Energie du Luberon)

A l'issue de quatre années de travail de terrain, les résultats sont très satisfaisants.

Les économies financières et énergétiques sont notables, montrant ainsi la pertinence économique du dispositif. Au-delà de cet aspect « comptable », des bénéfices plus qualitatifs sont apparus au fil du temps (accompagnement technique des communes dans divers projets, sensibilisation et communication interne et externe...).

Le constat est aujourd'hui qu'un tel service mérite d'être poursuivi, d'autant que le contexte actuel de forte hausse des prix de l'énergie va imposer toujours plus de rigueur dans la gestion de l'énergie et des fluides. De même, les choix techniques relatifs au patrimoine public, qu'il soit bâti ou d'éclairage extérieur devront toujours plus s'appuyer sur une réflexion de sobriété énergétique.

Lors des quatre premières années du dispositif, à la faveur d'aides financières dégressives de l'ADEME et de la Région PACA, le service était proposé aux communes avec une adhésion payante de 1 €/habitant les années 1 et 2 puis 1,50 €/habitant les années 3 et 4.

Ces aides financières dégressives prendront fin en avril 2015. Aussi, un réajustement de la cotisation annuelle est nécessaire afin de couvrir le coût du service, à périmètre constant d'action.

Vu, la délibération N°23-10 du 15/06/2010 approuvant l'adhésion au Programme SEDEL

#### Proposition de renouvellement de l'adhésion

Après en avoir présenté le contexte, Monsieur le Maire souligne auprès du conseil municipal l'intérêt de poursuivre l'adhésion au programme SEDEL du Parc du Luberon.

Un projet d'avenant permettant de prolonger l'adhésion au service est proposé, il précise :

- L'évolution du tarif annuel d'adhésion qui passe à 1,80 €/habitant,
- La prolongation de la convention porte sur la période du 1<sup>er</sup> mai 2015 au 30 avril 2018.

Les autres modalités de la convention d'origine sont maintenues.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide la prolongation de l'adhésion au programme SEDEL du Parc du Luberon du 1<sup>er</sup> mai 2015 au 30 avril 2018.
- Décide d'inscrire au budget 2015 le montant nécessaire pour l'adhésion de la commune
- Autorise le Maire à signer l'avenant à la convention et tout document utile à l'exécution de cette décision

#### 11/ Acceptation convention d'utilisation du Mini bus

**Monsieur le maire rappelle que la Communauté de communes LMV a accepté de rétrocéder à la Commune pour 1 € symbolique, le mini bus que l'ancienne communauté de communes de Coustellet avait acquis pour les déplacements dans le cadre de l'enfance jeunesse. L'utilisation de ce mini bus se fera par différents organismes (Gare de Coustellet, CLSH D'OPPEDE, Etc .....), afin de couvrir tout problème il y a lieu de faire signer une convention par les utilisateurs. Monsieur le Maire précise que la gestion sera assurée par Sophie ARDISSON, directrice du CLSH.**

**Après avoir donné lecture de cette convention, le conseil municipal à l'unanimité :**

- **Accepte cette acquisition pour l'euro symbolique du mini bus**
- **Accepte la convention et de l'autoriser à la signer**
- **Charge Monsieur le Maire de faire toutes les démarches nécessaires pour la mise en place et l'utilisation de ce véhicule**

### **12/ Avis dans le cadre de la préparation du SDCI (Schéma Départemental de coopération Intercommunal) Annexe 3**

Monsieur le Maire présente les 2 courriers transmis par la Préfecture de Vaucluse et demande au Conseil municipal de bien vouloir prendre une position dans le cadre de la préparation du SDCI.

Il rappelle la délibération en date du 07/07/2011 :

« le conseil municipal à l'unanimité des membres présents considérant que :

- l'objet de ce projet est de constituer des établissements publics de coopération intercommunale représentant un potentiel important et équilibré,
- la vallée du Calavon-Coulon forme un vaste ensemble cohérent d'Apt à Cavaillon entre massif du Luberon et Monts de Vaucluse,
- ce territoire correspond aux schémas de cohérence territoriale de la région de Cavaillon et du pays d'Apt,
- ceux-ci sont étroitement liés en matière d'évolution de population, d'emploi, de migrations domicile-travail, de logements, de développement d'urbanisation, de zones économiques, de transports en commun, de protection des espaces agricoles, d'irrigation, d'aménagement du Calavon -Coulon, de tourisme, de protection des paysages, de développement durable....
- tenant compte également de l'histoire, du travail de réflexion et des liens qui se sont tissés depuis plusieurs années dans le cadre des SCOT et des intercommunalités,

Considérant également le positionnement géographique et stratégique de Coustellet au carrefour des axes de communication d'Apt, Cavaillon, Isle sur la Sorgue, le conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité pour un nouvel EPCI cohérent et présentant un potentiel important et équilibré regroupant les communautés de commune de Coustellet, Provence Luberon Durance, Pays des sorgues et des Monts de Vaucluse, Pays d'Apt, Pont Julien et l'intégration des communes isolées Gordes, les Beaumettes, Buoux, Joucas. »

Il rappelle également que ce regroupement envisagé n'ayant pas vu le jour, l'ensemble des maires des communes représentés par les présidents des trois intercommunalités Provence Luberon Durance, Coustellet, Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse, avaient saisi Monsieur le Préfet pour faire part de leur volonté de fusionner pour créer une communauté d'agglomération, ceci d'autant que le pays d'Apt et Pont Julien s'étaient prononcés pour la fusion de leur deux intercommunalités.

Là encore ce regroupement n'a pas vu le jour, et la fusion s'est limitée à Coustellet et Provence Luberon Durance pour créer Luberon Monts de Vaucluse autour de la ville centre de Cavaillon.

Le conseil municipal actuel a repris unanimement à son compte les critères définis en juillet 2011.

Il considère qu'il y a lieu d'avoir des territoires cohérents et équilibrés et que ceux-ci doivent correspondre aux schémas de cohérence territoriale. Pour cela il est favorable à la fusion de l'intercommunalité Luberon Monts de Vaucluse avec celle des Pays de Sorgue et des Monts de Vaucluse qui représentent le territoire du SCOT.

Il n'est pas favorable au rattachement des communes de l'intercommunalité Les Portes du Luberon à l'intercommunalité de Luberon Monts de Vaucluse.

Il indique enfin que si un territoire plus vaste devrait être créé la fusion devrait être envisagée avec l'intercommunalité recouvrant le SCOT du pays d'APT.

—

### **13/ Questions diverses**

## **14/ Informations diverses**

### **A/ Remerciements Divers**

### **B/ Information sur le Bureau de Poste et l'épicerie**

**Monsieur le maire signale qu'aucun changement n'est programmé sur l'ouverture du bureau de poste et qu'une mauvaise information a été diffusée dans la presse.**

**L'épicerie devrait ouvrir pour le début du mois de mai**

**La séance est levée à 20 heures 45**

(3 Personnes dans la salle)

Vu par Nous, Maire de la Commune d'Oppède pour être affiché à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**A OPPEDE, le 26/03/2015**

**Le Maire**

**Alain DEILLE**

**Le Secrétaire de séance**

**BUHON Claude**